

LE PEUPLE



DE LYON
du Rhône et de la Loire
JOURNAL SOCIALISTE DE DÉFENSE OUVRIÈRE

ABONNEMENTS

Rhône, Loire et départements limitrophes.....	TROIS MOIS 5 fr.	SIX MOIS 9 fr. 50	UN AN 18 fr.
Autres départements.....	7 fr.	12 fr. 50	27 fr.
Edition Hebdomadaire : 6 francs par an.			
Les abonnements partent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois; ils se paient d'avance.			
Adressez toutes les correspondances à M. le Directeur du "PEUPLE"			

N° 35. — Dimanche 17 Août 1902
10 centimes — EDITION HEBDOMADAIRE — 10 centimes

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET VENTE.
LYON. — 7, Rue des Quatre-Chapeaux. — (Bureaux à Saint-Etienne : 2, rue de Lodi, (côté Arènes))

ANNONCES

Les Annonces sont reçues aux bureaux du Journal.
A l'Agence Victor FOURNIER, et dans toutes ses succursales.
A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.
On traite à forfait pour les Annonces importantes.
Toutes les insertions ayant un caractère anti-socialiste sont refusées.
Adressez toutes les correspondances à M. le Directeur du "PEUPLE"

Mon Carnet

Lyon, 16 août.

Par ces temps de manifestations, alors que chacun crie : Vive la liberté ! avec la secrète intention de la comprendre, à sa façon et de la réserver pour soi, la police semble jouer — et joue même, réellement — un grand rôle, le rôle prépondérant.

La police est faite, est créée et mise au monde pour nous défendre contre les malfaiteurs, contre les escrocs, les voleurs et les assassins.

Telle est du moins l'opinion que l'on a généralement sur l'utilité de la police. Eh bien, l'on se trompe, tout simplement.

Si la police a bien cette raison d'être, elle a presque toujours une action bien différente.

La police a cette grande qualité qu'elle a rendu célèbre le sabre de M. Prud'homme. On sait que ce dernier possédait un sabre fameux qui avait pour objet de défendre la société et au besoin de la combattre.

Il en est de même pour la police.

Elle a aussi pour mission de nous défendre et au besoin de nous taper dessus.

Il faut reconnaître que, généralement, elle nous tape plus dessus qu'elle ne nous défend.

Les manifestants qui ces jours derniers ont fait retentir les rues et les places de Paris des cris variés de : Vive la liberté ! Vivent les sœurs ! A bas la calotte ! Vive M. Combes ! en ont fait une fois de plus l'expérience.

Les libéraux, les nationalistes et les catholiques de Paris qui jusqu'ici avaient été plutôt calmes, fort admirateurs et très respectueux de l'autorité, ont voulu, comme de simples grévistes ou de vulgaires socialistes exercer le droit de manifester leurs opinions et de formuler leur mécontentement au ministère.

Mais voilà qu'ils ont immédiatement appris que l'exercice d'un tel droit était plus qu'un délit, presque un crime, tout comme le vol, l'escroquerie ou le meurtre !

Et la police en qui ils avaient jusqu'alors une protectrice, leur a tapé dessus à tour de bras ! C'était à qui recevrait le plus de coups ! Oh ! mes amis, quels champions doivent être ces agents parisiens pour la boxe et le chausson ! Les agents commencent aussi, du reste, à être très forts en province.

On a donc consciencieusement fait fonctionner le « service » du passage à l'abaci, et, sans respect pour les rubans tricolores, insignes du Mérite, de l'Honneur ou du Pouvoir, que ces messieurs portaient sur leur poitrine, on a même conduit au poste, comme de simples vagabonds, un académicien, M. François Coppée, et des députés, MM. Larolle, Reille, etc.

Nous voulons croire que ces messieurs auront aujourd'hui une opinion bien exacte sur le rôle et sur l'action de la police.

Ils ne s'étaient pas rendus compte de son rôle et de son action, jusqu'ici, dans les manifestations populaires et dans les mouvements grévistes. Ils peuvent être aujourd'hui fixés et fixés par eux-mêmes à leurs risques et périls.

Le comble, c'est que la police, qui travaille pour le gouvernement, pour n'importe quel gouvernement, du reste, fait parfois d'énormes gaffes, avec son désir de taper toujours, de taper sans cesse.

Il lui arrive que, en croyant taper sur les adversaires du gouvernement qui la paye, elle tape avec non moins d'ardeur sur ses amis, sur ses propres troupes.

C'est ce qui est arrivé aussi ces jours derniers à Paris.

Vient que les libéraux et les catholiques descendant dans la rue pour crier : Vivent les sœurs ! Vive la liberté ! les radicaux et les socialistes ministériels sont, naturellement, descendus dans la rue pour crier : A bas la Calotte ! Vive M. Combes !

En criant ainsi, en opérant de cette façon, on ne nous fera jamais croire que ces manifestants radicaux et socialistes ministériels étaient descendus dans la rue pour la défense du Pape. Nous avons mille raisons contre aucune autre pour croire qu'ils étaient là dans l'intention et même avec la volonté formelle de défendre le gouvernement — ou tout au moins de l'acclamer, car il n'était vraiment pas menacé du tout !

Eh bien, mes amis, figurez-vous que ces manifestants gouvernementaux ont été écopés, paraît-il, que les autres, ceux qui conspuient le gouvernement !

Ils ont eu les membres endoloris, les yeux pochés comme de simples cléricaux ! On les a passés à tabac et conduits au poste comme si, au lieu de crier : Vive M. Combes ! ils avaient crié : Vive la liberté !

N'est-ce pas abominable, scandaleux, écœurant, ironique ?

Ce n'est, ma foi, pas la peine de défendre le gouvernement, si sa police vous tape autant dessus que sur ses adversaires !

Telles sont les plaintes que nous trouvons maintenant dans les journaux ministériels, voire même dans certains journaux à thèse libérale ou socialiste, qui, autrefois, étaient toujours blâmés la police dans ses actes de brutalité, mais qui, par servilisme ministériel, n'avaient pas craint de l'approu-

ver quand, récemment, elle opérait contre les adversaires du gouvernement !

Et voilà comment la police fait des gaffes, des gaffes impardonnables !

On a cru bien longtemps que la police était le bras de la Justice. C'était une erreur. La Justice n'a pas de bras, comme la Vénus de Milo. C'est pour quoi du reste, elle a tant de peine à arrêter les voleurs et les escrocs qui, comme les Humbert, ont besoin qu'on leur mette la main dessus et ne se constituent pas prisonniers tous seuls !

La police est simplement l'agent politique du Pouvoir. C'est la poigne du gouvernement. C'est l'instrument chargé de faire entrer la bonne politique dans la cervelle des électeurs. Voilà ce qu'il faut bien se mettre dans l'idée, messieurs les manifestants !

Or la bonne politique c'est celle de M. Combes tant que M. Combes est au Pouvoir. Quand Tartempion sera au Pouvoir, ce sera la politique de Tartempion qui sera la bonne et qui sera celle que la police fera acclamer et respecter... subséquemment et nonobstant !

Et si M. Combes ne veut pas s'y soumettre et vient crier alors : Vive la liberté ! la police le mettra au bloc, comme elle y a mis François Coppée.

Ce serait, ma foi, bien fait et l'on pourrait dire : qui se sert de la police périt par la police, comme l'on dit : qui se sert de l'épée périt par l'épée !

Jules DELMORES.

Congrès de Montpellier

Tous les secrétaires des syndicats vont recevoir ces jours-ci un circulaire très importante concernant le Congrès National corporatif qui va se tenir cette année à Montpellier.

Nous complions sur leur initiative en la circonstance pour y répondre dans le délai indiqué.

Bourse du Travail

Voici les réunions qui auront lieu à la Bourse du Travail, 39, cours Maréchal :

Réunion du syndicat des employés de commerce.

Le dimanche 17 août : Réunion du syndicat des employés des télégraphes et des téléphones.

Lundi 18 août : Réunion du bureau du syndicat des manœuvres et journaliers.

Mercredi 20 août : Réunion de la Fédération régionale du Sud-Est.

Parti Socialiste de France

CONSEIL CENTRAL

Provisoirement et jusqu'à terme du premier Congrès national du Parti, le Conseil central est composé du Conseil national du Parti ouvrier français, de la Commission administrative du Parti socialiste révolutionnaire, du Secrétariat de l'Alliance communiste et des Bureaux des Fédérations ou ensemble de groupes assimilés à des Fédérations. Le Groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre y délégué trois de ses membres.

Le Conseil central se réunit régulièrement le deuxième mercredi de chaque mois au Social Restaurant Coopératif, 36, rue Charlot.

La Commission exécutive du Conseil central se réunit régulièrement au même local tous les autres mercredis du mois.

La Commission exécutive est composée de 15 membres : ce sont les citoyens Marius André, Beuchard, Blum, Bracke, Capuzan, Chauvin, Chéradame, L. Dubreuilh, J.-M. Jouandann, Marchand, Osmin, Paul Louis, Paul Pilot, A. Tanger, Toussaint.

Le secrétariat est formé des citoyens : L. Dubreuilh, secrétaire pour l'Intérieur ; Bracke, secrétaire pour l'Extérieur ; J.-M. Jouandann, archiviste ; Toussaint, trésorier.

Prière d'adresser la correspondance de France au citoyen L. Dubreuilh, 104, avenue de Saint-Mandé, Paris, (XII) ; de l'Étranger au citoyen Bracke, (même adresse), et les fonds ou mandats au citoyen E. Toussaint, 10, rue de la Folie Méricourt, Paris, (XI).

L'Unité Ouvrière

La question qui agite en ce moment les organisations ouvrières est des plus sérieuses ; elle touche non seulement à l'état actuel de la société, mais encore à ce que nous serons après que le prolétariat vainqueur aura brisé la société capitaliste. Il y a donc lieu, actuellement, de rechercher les moyens d'organiser les forces ouvrières.

Jusqu'à ce jour, la Confédération du Travail, pas plus que la Fédération des Bourses, n'ont donné ce que nous étions en droit d'attendre de ces organisations centrales.

La Confédération, telle que je la comprends, devrait avoir dans son sein absolument que des fédérations d'industries, qui seraient représentées par trois délégués.

Ces fédérations représenteraient, par exemple, l'industrie du bois, des métaux, du verre, etc., etc. En un mot, seraient représentées à la Confédération générale du Travail toutes les industries existantes ;

elles formeraient, en quelque sorte, le Parlement du Travail.

Dans l'avenir, les fédérations d'industries auront la charge de répartir la matière brute entre les divers métiers composant la fédération, et ses délégués au sein de la Confédération auront à coordonner toute la production nationale.

Quant aux Bourses du Travail, leur rôle est tout indiqué : elles auront à s'occuper de développer le côté moral de la classe ouvrière, et aussi de la partie administrative, éducative, ainsi que de la statistique. Elles auront le droit de se faire représenter par autant de délégués que les fédérations d'industries — ce qui sera juste, étant donné le rôle considérable qu'elles auront à jouer.

Ainsi que vous le voyez, c'est donc une fusion complète où les deux parties trouvent bien leurs fonctions naturelles.

Congrès des Trade-Unions Anglaises

Le congrès des Trade-Unions se réunira le 1^{er} septembre à Holborn Town-Hall, à Londres.

La veille, c'est-à-dire le 31 août, aura lieu un meeting monstre à Hyde-Park.

Contrairement aux précédents, les congressistes n'accepteront aucune invitation à un pique-nique ou à une excursion émanant d'un patron.

Toutes les excursions seront organisées exclusivement par la Bourse du travail de Londres.

Grève des ouvriers agricoles en Galicie

Victoire ouvrière

La grève des ouvriers agricoles de Galicie est presque terminée. Dans la plupart des communes, les ouvriers ont obtenu gain de cause.

Ainsi, dans l'arrondissement de Brzezany, les propriétaires fonciers ont fait des concessions dans quinze communes, sur les vingt-sept où les paysans étaient en grève.

Dans trois communes, les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions, et dans neuf la grève.

La proportion est donc favorable à ceux de Kamionka où la grève a duré vingt et une communes pendant dix jours dans vingt et une communes.

Ce qui a été surtout admirable de cette grève, c'est l'esprit de solidarité qui animait les paysans. Le nombre des grévistes dépassait à peine mille et or, pour les remplacer, les propriétaires ont pu réunir à peine quelques milliers de « jagnas » et cela malgré la collaboration assidue des autorités locales.

Signalons aussi la solidarité vraiment touchante qu'ont manifestée en Occurrence les représentants du clergé catholique romain, ceux du clergé catholique grec et les rabbins juifs pour défendre ses pauvres propriétaires fonciers et fulminer contre les paysans.

Se sont surtout distingués dans cette besogne l'archevêque catholique romain Bilewski, l'archevêque catholique grec Szentevski et le rabbin Aschkenazy.

Touchante union et combien démonstrative !

A Chalon

Dimanche et lundi derniers, Chalon était en fête. L'on y célébrait la gloire, la magnificence de ces sociétés dites de gymnastique, où la jeunesse apprend si bien à manier le Lebel ; sociétés où réside à outrance, quoi qu'on en dise l'esprit chauvin et par conséquent nationaliste.

Les fêtes étaient rehaussées dans leurs décors, par la présence du ministre de la guerre. Ce devait être superbe.

Du reste pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à lire l'organe gouvernemental de Madame La Chevalière Delarochette, c'est-à-dire Le Progrès de Lyon.

Ce journal, qui, comme les caméléons, change de couleur selon les besoins de sa vente, a un genre tout particulier de faire les comptes rendus.

En deux jours de suite, et par deux longues colonnes chaque fois, il nous raconte que jamais Chalon n'avait vu tant de monde, tant de décorations, tant d'enthousiasme. Selon lui tout ce que Chalon compte de républicains, de démocrates, de travailleurs étaient réunis pour acclamer le ministre actuel et le ministre précédent. Tous s'étaient rassemblés pour chanter les louanges des loques que l'on remettrait aux sociétés de gymnastique (écol. ou dévoués) n'a qu'à prendre des recrues.

En un mot Le Progrès n'a vu que des ouvriers heureux et contents dans les rues de Chalon.

Ce richissime canard devrait tout au moins rester dans la vérité, tout en noircissant ses pages de sa prose radicale se socialisant à volonté.

Il pourrait nous raconter que tout ce que Chalon compte de bourgeois réactionnaires ou radicaux ; tout ce que Chalon compte de socialistes Lucullus et d'hométistes ; tout ce que Chalon compte de meurtriers de faim qui se nourrissent de coups de grosses caisses et de dis-cours ; que tout ce que Chalon compte de bourgeois forcés de se constituer en travailleurs inconscients, et dans les banquets où, les rues, les uns pour acclamer les sociétés de gymnastique, les autres le ministre de la défense capitaliste.

De cette façon son compte-rendu serait exact.

Mais où il y a une fumisterie, c'est lorsqu'il nous dit : « Tous les travailleurs

Chalonnais y étaient ».

A moins qu'il ait été trompé, ou mis dans l'erreur par son correspondant !

Je n'étais pas à Chalon, mais je suis certain que tout ceux qui, lors de l'inoubliable massacre, et ils sont nombreux ont été victimes des forces militaires ou policières, ne devaient pas acclamer et l'armée et le ministère.

Je suis certain que les familles des victimes ont vu ces jours de fêtes gouvernementales, comme des jours de deuil, auxquels toute la classe travailleuse s'associe.

Je suis certain, d'autre part, que si les cadavres des assassinés sortaient de leurs cercueils, et voyaient les compléments de Progrès et autres feuilles bourgeoises ce ne serait que pour leur crier : Tas de fumistes !

Louis FORESTIER.

Le Communisme

Puisque la mode est aux définitions, nous aussi définissons !

Le communisme est la déduction logique, en l'avenir, des événements historiques passés qui ont fait l'unité nationale, cette première étape vers l'unité humaine.

Le communisme est la conséquence des principes sociaux ; c'est la conception extrême d'une idée de justice de bonté, de bonheur universel.

C'est un idéal, disons-nous. Ne nous étonnons donc pas qu'il soit si différent de la réalité, nous savons d'expérience qu'il y a loin de l'un à l'autre. Cependant tous les efforts des hommes doivent tendre à la réalisation de leur idéal dans lequel ils placent leur bonheur.

C'est ainsi qu'à l'idéal du passé, l'utopie d'autrefois, dont seraient les hommes qui se disent pratiqués et posés, devient la réalité d'aujourd'hui.

Les économistes et les hommes d'Etat bourgeois avec la mauvaise foi qui les caractérise, ont imaginé et formé de toutes pièces un communisme selon leurs besoins d'argumentation qui leur permettait de le combattre sans trop de difficultés.

Il est certain qu'en ayant soin d'attribuer une doctrine toutes les bassises de l'ignorance, on peut facilement en faire un poison.

Ils prétendent entre autres choses que le communisme est privatif de liberté. Ils vont jusqu'à dire que la vie dans une société communiste sera comme actuellement la vie dans les communes qui court les rues et consiste à dire que les communistes veulent tout partager et voilà ce qui leur sert d'explication.

Heureusement que l'on commence aujourd'hui à étudier sérieusement et que l'on va au fond des choses.

L'expropriation capitaliste et la mise en commun des richesses et des instruments de travail se feront avec la plus grande facilité parce que telle est la voie dans laquelle nous conduisent la production actuelle et le développement du machinisme par les progrès toujours croissants.

Ce qui a été enlevé au peuple lui reviendra inévitablement, quoique cela paraîsse impossible à ceux qui n'y ont pas suffisamment réfléchi.

Qui aurait supposé avant la grande révolution que les palais et les parcs des rois tomberaient dans la communauté et que tous les citoyens auraient la jouissance, soit par la transformation de ces palais en musées communs, soit par la transformation de ces parcs en promenades publiques. Et cependant il y a un commencement de réalité aujourd'hui.

D'un autre côté comment contester la possibilité des services communis-tes, puisque de nos jours il y en a qui fonctionnent parfaitement ?

Qu'est-ce, en effet, que les postes, télégraphes et téléphones, sinon un service commun ?

Et les routes nationales, les bibliothèques ? Ne sont-ce pas aussi des services communis-tes ?

Dans nos grandes villes, vraies cités de l'Écarie, n'y a-t-il pas des exemples frappants, avec leurs belles maisons où, sans y penser, deux à trois cents familles pratiquent le communisme, dans l'escalier, dans l'ascenseur, la salle de bains, le tout à l'égoût, jusqu'au concierge, qui entretient, veille à l'ordre, à la sécurité et aux besoins de tous.

Et ces multitudes d'entreprises générales en commun : restaurants, tram ways, métropolitains, chemins de fer, télégraphes avec ou sans fil, téléphones etc., etc., ne furent-elles pas rêvées par des Cabet avant d'être réalisées par des ingénieurs et exploitées actuellement par des sociétés capitalistes ayant réuni des actionnaires ; en fonctionneront-elles moins dans une société communiste ?

Le communisme est donc incontestablement le régime futur de la société ; il sera le résultat de la cristallisation des différentes branches de la production actuelle.

Avec le communisme disparaîtront le hideux intérêt individuel et la spéculation criminelle de nos jours d'où découle le vol, l'escroquerie, l'accaparement, la concussion, le charlatanisme, le chantage et tous autres crimes qui se commettent aujourd'hui sous l'égide de la loi. Le communisme donnera le coup de grâce à la Société individualiste actuelle.

Tous pour chacun, chacun pour tous.

B. BESSET.

HOMMES ET CHOSES

NOTULES

A croire certains écrivains officiels, nous devons nous estimer à une époque de civilisation presque parfaite.

Selon ces philosophes, on ne peut plus satisfaire d'un optimisme aussi facile, les hommes sont presque des dieux à l'égard de nos ancêtres d'il y a deux ou trois mille ans.

On sait cependant que les socialistes ne se font pas faute de dire que ces dieux sont, pour la plupart pour le plus grand nombre, non dans un paradis, mais dans un enfer, grâce à leur égoïsme et à leur mauvaise organisation sociale.

Les socialistes ne sont pas tout à fait seuls à penser ainsi. En effet, nous trouvons dans le Monde illustré, plutôt conservateur et religieux, les lignes suivantes, qu'on nous permettra de reproduire à ce sujet :

« Quand on lit quelque ouvrage écrit sur les commencements de notre espèce, on reste stupéfait en constatant combien peu la nature et la bête humaine s'est modifiée depuis l'âge de pierre.

L'homme d'aujourd'hui, même habillé richement avec les laissés pour compte des grands taillieurs, n'est pas très différent, dans l'âme de l'homme des cavernes, et cette appellation peut encore s'étendre au-delà du cercle des financiers.

« La lutte pour la vie est la même, avec plus de ténacité individuelle, et l'ambition, la civilisation aidant, a dépassé le désir naturel et légitime de manger à sa faim.

« L'homme d'aujourd'hui est moins brutal, mais aussi moins franc. Il ne massacre pas son ennemi directement, avec un silex emmanché d'une trique, mais il a inventé la loi, qui lui permet de se tuer les uns comme Ponce-Pilate, et le bourreau, qui se charge des exécutions. Il a les moyens de faire supprimer son semblable par des fonctionnaires.

« Par l'association, il a amélioré les conditions de sa vie matérielle, mais son cœur n'a pas changé. Son arme moderne est le sac d'écus, avec lequel on ne tue pas, mais on fait ou laisse mourir de faim son contemporain. Il y a là une nuance dont le raffinement n'échappera à personne, et l'histoire de la Rente Viagère en est un des plus délicats exemples.

« L'égoïsme, ce premier instinct de la créature, l'égoïsme s'est perpétué à travers les âges, implacable et cynique et se révèle dans toutes les manifestations humaines. »

Et, oui, cher confrère, c'est l'égoïsme qui fait tout le mal social, c'est le sac d'écus qui crée tous les crimes de ce monde !

Et l'égoïsme existe parce qu'il est la base de l'organisation sociale actuelle ! Et le sac d'écus est puissant, seul puissant parce qu'il est le seul mobile qui fasse agir les hommes dans la société.

L'égoïsme est la base de la société parce que les intérêts étant individuels sont fatalement contradictoires et opposés. Le sac d'écus est le seul mobile, parce qu'il représente la satisfaction de l'égoïsme.

Mais si l'on harmonisait les intérêts, pour voir ?

Si l'on faisait que l'intérêt de l'un soit dans l'intérêt de l'autre, c'est-à-dire dans l'intérêt général ?

Ce serait peut-être bien l'inutilité du sac d'écus et la fin du maudit égoïsme !

Un journal de Paris a eu l'idée singulière de publier les souvenirs de Romain Daurignac et la relation de son prétendu voyage chez les Argentins.

Entre nous, il est probable que le frère de Mme Humbert n'a jamais quitté la France. Il n'en raconte pas moins des aventures abracadabrantes dont il se prétend le héros.

Et cet ouvrage a valu à Romain Daurignac les palmes académiques !

Cela ne prouve ni l'excellence des récits de ce dernier ni que les palmes ne sont point données souvent à de véritables fumistes.

En la circonstance, ce fumiste se double d'un phénoménal escroc !

Mais ce n'est pas tout.

Voici maintenant que le consul général de l'Uruguay proteste avec indignation contre les récits de Romain Daurignac. Il prétend qu'il n'y a pas, à Montevideo, d'agents pieds-nus qui dépoillent les personnes arrêtées ; pas de juges qui ramassent l'argent qui leur est jeté.

Naturellement, le consul proteste avec énergie, en soutenant que son pays, l'Uruguay, est un pays civilisé... On s'étonnera peut-être de cette protestation, car elle peut paraître au moins inutile. Quelle est donc la personne qui aurait pu avoir l'étrange

idée d'apprendre l'histoire contemporaine de l'Uruguay dans l'ouvrage de Romain Daurignac ?

Mais, il est vrai que le consul peut répondre, en souriant :

— On ne sait jamais ! Et cet homme pourrait bien être cru sur parole par quelque naïf : il s'y connaît en voleurs !

Les plus grands progrès n'empêchent pas les plus grands et les plus vieux abus. C'est pourquoi nous avons toujours le cabinet noir, malgré le téléphone et la télégraphie sans fil.

Mais le cabinet noir n'existe pas seulement en France. Il existe un peu partout et surtout en Allemagne.

La mésaventure de ce poète de Munich poursuivi pour lèse-majesté, parce que, dans les lettres qu'il écrivait à son éditeur — lettres interceptées par la poste — il traitait un peu cavalierement l'empereur Guillaume, est bien le plus stupéfiant des jours des cabinets noirs.

Plus malin, on aurait sans doute attendu le « débiteur » au demi-cercle et l'on aurait pincé un jour ou, dans une minute d'abandon, il aurait dit tout haut de Guillaume II ce qu'il en a écrit dans sa correspondance privée.

Mais les gouvernements, en Allemagne comme en France, ne sont pas toujours malins et le poète munichois sera prochainement condamné, parce que que des fonctionnaires indiscrets ont lu des lettres que leur devoir était de ne pas lire.

D'ailleurs, ce poète semble avoir manqué de prudence. Que n'imitait-il les bons bourgeois allemands ? Quand ils veulent dire, à la brasserie, du mal de leur souverain, ils le désignent sous le pseudonyme de Siegfried Meyer. Et comme la police veille jalousement sur la réputation de Guillaume II, ils ont la satisfaction de se moquer de lui au nez de la police.

Quelquefois, les boutades sont drôles et font rire les agents de police eux-mêmes. C'est la revanche du peuple et la leçon permanente de l'empereur.

Les avocats tiennent au prestige de leur ordre, nous voulons dire de leur corporation. Le moindre écart d'un des membres de la corporation met celle-ci, toute entière en émoi. On croirait volontiers que tout est perdu pour eux, surtout l'honneur.

C'est ainsi que le jeune avocat qui osa, il y a quelque temps, fumer la pipe dans les couloirs du Palais de Justice de Paris et qui, un peu plus tard, circula dans les mêmes couloirs, vêtu de sa robe et coiffé d'un képi de soldat, vint par une frasque nouvelle, de plonger tout le barreau parisien dans une stupéfaction indignée.

Qui a-t-il donc fait ?

Il s'est, ces jours derniers, à l'ouverture de la première chambre, approché du tribunal et a déposé une brochure sur le bureau du président. Celui-ci somma l'intrus de s'éloigner.

Alors, un vieil avocat facéché agit sa toque vers celle du président et répéta à diverses reprises : « Toque contre toque. »

On n'a pas bien compris ce que cela voulait dire. En tous les cas, on a vu là un gros scandale.

Et les avocats de Paris commencent à regarder avec colère ce farceur qui paraît s'être donné pour but de ruiner le prestige de la « noble » corporation des avocats.

On peut leur objecter cependant qu'il ne fera jamais mieux contre ce prestige que quelques avocats illustres, célèbres et graves, comme M^r Barbour ou M^r Du Buit, par exemple.

UN MOT DE 75 LETTRES

Voici un mot qui n'est point banal. Il contient soixante-quinze lettres et nous vient de Strasbourg :

« Strasburgersmunsterthurmalletageetnodermerheremalbeisteingunsvereinpräsident »

Ce qui veut dire :

Président d'une société d'ascension pour monter tous les jours, une fois ou plusieurs fois, à la tour de la cathédrale de Strasbourg.

N'est-ce pas que cela ne manque pas d'être sur une carte de visite ?

A PROPOS DE LETTRES

Nous parlions dernièrement d'une nouvelle mode — ou d'un nouveau mode — concernant la suscription des lettres. L'un des terminaires des chercheurs dit à ce sujet :

Ce mode de suscription est, croyons-nous d'origine slave. C'est une habitude de mettre le nom du pays en tête, puis la ville, la rue, et enfin le nom du destinataire. Il est à désirer que ce mode se répande, car la suscription est évidemment plus rationnelle de cette façon.

LA CARIÈRE DES ENSEIGNÉS

Lu sur la devanture d'un marchand de charbon :

« Le plus loin sur celle d'un marchand de vins, cidres et poirées : Au cidre du Liban. Vous voyez qu'on ne perd pas son temps à baigner dans les rues en inspectant les enseignes. »

MOT DE LA FIN

Dans un bureau de l'Administration :

— Voilà une heure que je pose devant votre guichet.

— Que diriez-vous à ma place si j'étais vingt ans que je suis derrière.

La Grande Réforme

On en parle souvent, mais on ne la réalise jamais. Il s'agit de l'impôt sur le revenu dont M. Camille Pelletan est un partisan sincère, mais dont M. Rouvier est plutôt un adversaire — puis-je l'être jusqu'ici.

Néanmoins ces deux ministres ont bien su se mettre d'accord là-dessus puisque l'impôt sur le revenu fait partie du programme du gouvernement actuel.

Il est vrai que les programmes n'ont pas toujours été faits pour être tenus. Ils sont plutôt faits pour être trahis et décriés. Les électeurs en savent quelque chose depuis 32 ans que la République existe. Et dire que c'était encore plus forts sous l'Empire et la Monarchie !

Malgré tous les bruits que fait l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1900 et des décrets de M. Combes, en Bretagne et ailleurs, on entend parler encore en ce moment de l'impôt sur le revenu — de ce trompelin qui a tant servi aux radicaux pour décrocher les timbales électorales, mais dont ils se sont fort peu souvenus une fois entrés à la Chambre.

Il en a fait cependant sortir un : M. Doumer ! Il est vrai que c'était pour aller en Indo-Chine prendre un poste de vice-roi !

Quelques journaux radicaux et radicaux-socialistes ont de leur côté ces jours-ci, rappelé l'attention de leurs lecteurs sur l'impôt sur le revenu.

Nulle part nous n'avons pu trouver encore une définition bien nette de cet impôt en perspective.

Comment le comprend ce ministère ? M. Pelletan le veut progressif et global.

Mais comment l'admet et le veut voir aboutir le ministre des finances, M. Rouvier, si toutefois est bien telle son intention ?

Faut-il encore s'entendre là-dessus. L'impôt sur le revenu, pour ne pas être la solution de la question sociale, peut être une réforme sérieuse, une réforme démocratique et économique.

Mais cette réforme peut-être aussi une simple fumisterie, comme la plupart des réformes de nos parlementaires bourgeois cossus et satisfaits.

Que sera donc cet impôt sur le revenu, et surtout à la place de quel impôt existant le mettra-t-on ?

Comme le fait remarquer un de nos confrères, avant de discuter sur les mérites respectifs de l'impôt personnel et mobilier, de l'impôt foncier, des portes et fenêtres ou des patentes, et sur les avantages qu'il y aurait à supprimer plutôt les uns que les autres, il semble qu'un fait, laissé un peu trop de côté par tout le monde, doit être tout d'abord mis en lumière.

Ce fait est le suivant : Ce que nous venons directement au percepteur est loin, très loin, de représenter le total de nos impôts.

Nous payons en outre : Les majorations de pris produites par les impôts indirects (exemple : sel), celles provenant des monopoles (exemple : allumettes).

Celles qui résultent de nos barrières fiscales extérieures (douanes) ou intérieures (octrois) (exemples : blé, pain, viande, café, etc.).

justice ne soient pas leurrés, il faut que cet impôt remplace toutes les contributions déjà existantes, directes ou indirectes.

Il faut faire cela, non seulement parce que ce sera plus juste, mais encore parce que ce sera plus moral.

Toutes ces taxes indirectes — et il suffirait peut-être de doubler nos contributions actuelles pour les supprimer toutes — toutes ces taxes indirectes, dis-je, ont quelque chose de jésuitique qui ne devrait pas subsister dans une démocratie. Il faut que le peuple sache ce qu'il paie, et lorsqu'il ne le sait pas, ceux qui le savent et veulent son émancipation ont le devoir de le lui montrer.

Le paiement de l'impôt comme toute autre action chez un peuple libre, doit être une chose consciente.

Or, les taxes indirectes, injustes parce qu'elles écrasent les petits, sont, en outre, immorales, parce que nous les payons sans le savoir, et pour ainsi dire, sans les connaître.

Il n'est donc pas bien difficile de concevoir. Pour être moral et juste, l'impôt sur le revenu doit remplacer et supprimer toutes les taxes indirectes, tous les autres impôts.

Est-ce cela que l'on veut ? Est-ce surtout cela que l'on nous donnera ? Nous en doutons.

Jean CHAUL.

La Crise de Saint-Nazaire

La crise qui atteint tous les chantiers de constructions maritimes sévit à Saint-Nazaire, où l'on compte 2.400 chômeurs. Les chantiers de Penhouët et les chantiers de la Loire congédient tous les jours des ouvriers, faute de travail. Par persécution, dans l'usine de fers et aciers de Trignac, de nombreux ouvriers se sont débarrassés faute de commandes.

Les syndicalistes ouvriers viennent d'adresser un long rapport au sous-préfet exposant la situation et lui demandant de faire ses efforts pour y remédier.

Pour la Grève générale

A TOUS LES TRAVAILLEURS
Camarades,

Il est temps enfin que vous entrevoyiez un moyen libérateur. Vous êtes las de souffrir, n'est-ce pas ? Eh bien ! redressez-vous dans un geste de colère et de révolte, et ce que vous voulez, vous l'aurez.

Une bonne fois pour toutes, vous accomplirez une rupture complète entre le système parlementaire fait de promesses illusoire et basé sur un réformisme impuissant, et le système révolutionnaire, seul capable d'élever à toutes les formes de la vie sociale le prolétariat en puissance d'émancipation.

La Grève Générale, ne le cachons pas, c'est la Révolution sociale, formidable et terrible, renversant tout le monde économique moderne, pour le remplacer par la production et la consommation libres, c'est-à-dire par le Communisme.

Vous vous préparerez à cette Grève générale, parce que c'est le seul moyen de briser nos chaînes qui nous maintiennent dans l'esclavage économique.

Tous les travailleurs acceptent la Grève Générale parce qu'elle contient en elle-même toutes les chances de réussite. Elle s'attaque au grand moteur de la vie : Le travail ; elle peut tout arrêter, tout briser.

Vous la ferez, oui, vous la ferez cette Grève Générale libératrice, envers et contre tous les policiers, et le plus tôt possible, sinon, prenez garde, prolétaires, à ce que la puissance bourgeoise, sans cesse grandissante, ne vous écrase à tout jamais. Si vous en voulez la réalisation, continuez l'œuvre des agitateurs et propagez-la partout. Venez en foule à tous les meetings. Amenez tous vos camarades de l'atelier afin qu'ils apprennent ce que peut être la Grève Générale.

Au-dessus de la question des retraites, au-dessus de la diminution des heures de travail, au-dessus de l'augmentation des salaires, il y a la question suprême pour les exploités : La Suppression du Salaire.

Vous ne l'obtiendrez que par La Grève Générale.

Je vous convie tous aux grandes conférences publiques et contradictoires que je donnerai ici quelques jours, avec cet ordre du jour :

- 1° La grève générale (son but ses moyens)
- 2° L'unité ouvrière (rouges et jaunes)
- 3° Politique et Révolution
- 4° Au lendemain de la Grève générale

Ouvrier, prends la machine ! Prends la terre, paysan !

Vive la Révolution ! Vive la Grève Générale !

E. GIRAULT, Ouvrier typographe syndiqué (21 section), Membre du Conseil Fédéral des Bourses du Travail.

Des réunions auront lieu à la Bourse du Travail, à Lyon le mardi 2, et samedi 6 septembre, et à Saint-Etienne les 10 et 11 septembre.

Confédération générale du Travail

AUX TRAVAILLEURS ORGANISÉS

Lorsque, à Limoges, au Congrès Corporatif de 1895, fut fondée la Confédération Générale du Travail, c'est après une longue et sérieuse discussion que 142 organisations (contre 14, plus 6 absentes) et 5 absences se prononcèrent pour l'adoption du paragraphe constitutif suivant, adoption qui fut renouvelée au congrès de Lyon :

Les éléments constituant la Confédération Générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques.

Cette décision était le résultat de douloureuses expériences et, depuis lors, la Confédération n'a eu qu'à se louer d'être restée fidèle à son esprit. Cela lui a suscité bien des critiques — surtout de la part de ceux qui regardent le temps où les syndicats étaient plus préoccupés de visées électorales que de leurs intérêts économiques.

La plus récente campagne qu'a suscitée l'orientation logique de la Confédération est l'œuvre de la *Petite République*, qui, en une série d'articles a pris à partie tous les éléments du Comité Confédéral.

Le Comité Confédéral s'est ému et, il a à l'unanimité, voté l'ordre du jour suivant :

Les membres du Comité Confédéral, dans la séance du 27 juillet 1902, se déclareront à l'unanimité solidaires des résolutions prises par le Comité Confédéral, sur les points qu'il a eu à examiner, soit que ces décisions aient été prises à l'unanimité, soit qu'elles l'aient été à la majorité.

Considérant que les actes du Comité Confédéral ne relèvent que des organisations confédérées et du Congrès corporatif, ils affirment leur ferme dessein de rester en dehors de toute campagne ou polémique, poursuivie ou entamée par des éléments étrangers et contraires.

Le Comité Confédéral, convaincu d'avoir fait son devoir, attend avec confiance le congrès de Montpellier, qui aura à se prononcer en toute connaissance de cause, sur ses actes et ses travaux, résumés en un Rapport, qui, sous peine, sera soumis aux organisations adhérentes.

D'ici là, il affirme sa volonté de continuer son action dans les conditions qu'il jugera les meilleures pour les intérêts de la classe ouvrière organisée, dont ses membres font partie et dont il est le représentant.

Le Comité Confédéral n'entend pas se mettre au-dessus de tout examen ; reconnaît à tous ceux qu'ils soient amis ou adversaires, le droit de critique sur ses décisions et ses actes et désire simplement que cette critique s'exerce en des formes loyales ; mais ne voulant pas se laisser entraîner à des polémiques recherchées dans un but de désorganisation ouvrière, il se borne à mettre les travailleurs en garde contre la campagne de désunion syndicale à laquelle se livre le journal *La Petite République*.

Président : Robert.
Secrétaire de séance : Emile Pouget.
Secrétaire du Comité Confédéral : Victor Griffuelhes.

Alibert (Chapellerie) ; Antourville (Alimentation) ; Bardou (Travailleurs municipaux) ; Bidault (Peintres) ; Boudios (Bijouterie) ; Bouquet (Alimentation) ; Cury (Culinairie) ; Desesalle (Verriers du Nord) ; Desjardins (Textile) ; Dubéros (Coiffeurs) ; Espanet (Chapellerie) ; Galantus (Verriers du Nord) ; Garnery (Bijouterie) ; Guénard (Livre) ; Guilhem (Carriers de la Meuse) ; Henri Griffuelhes (Cuir et Peaux) ; Jeanpierre (Tailleurs d'habits) ; Jusserrand (Livre) ; Laroche (Métallurgiste) ; Latapie (Métallurgie) ; Lefèvre (Textile) ; Luquet (Coiffeurs) ; Majot (Fédération du Cher) ; Martin (Céramique) ; Meyer (Culinairie) ; Noyon (Bijouterie) ; Penneier (Travailleurs agricoles des Pyrénées-Orientales) ; Picard (Maçons) ; Prost (Mécaniciens) ; Raybois (Ouvriers des Postes, Télégraphes et Téléphones) ; Sadier (Travailleurs agricoles des Pyrénées-Orientales) ; Sculier (Livre) ; Tabard (Portes et Dock) ; E. Pouget et V. Griffuelhes (Fédération du Sud-Est).

Après avoir adopté, à l'unanimité des membres présents, l'ordre du jour ci-dessus, le Comité Confédéral décide, à l'unanimité.

1° Que cet ordre du jour sera envoyé à tous les journaux corporatifs avec prière de le reproduire ;

2° Qu'il sera adressé, en circulaires, à tous les syndicats confédérés en les engageant à le répandre dans leur milieu ;

3° Qu'il en serait fait un tirage, sous forme d'affiches, qui seraient distribués aux Bourses du Travail, en vue de les placarder à demeure dans leurs locaux.

LA CHAUSSURE

CHAUSSURE RATIONNELLE D'APRES LE DOCTEUR BERTHIER

Les tortures imposées par la mode. — Les inconvénients de la chaussure actuelle. — La chaussure idéale et l'empêchement symétrique.

Comment doit-on se chauffer ? Les adeptes de la mode, cette éternelle capricieuse, pourraient nous dire s'il faut porter des chaussures à bout pointu ou à bout carré, des souliers en cheveau ou en veau verni, des escarpins ou des bottines à bouillons, des talons Louis XV ou des talons plats ; mais ils ne répondraient pas à l'interrogation que nous formulons ici ; car si la mode et le confort ne sont pas souvent synonymes, en ce qui concerne les chaussures, la mode est plutôt le contraire de la logique.

Examiner comment l'on doit se chauffer, c'est, pour nous, examiner s'il existe une chaussure vraiment rationnelle, prévenant toute difficulté acquise, facilitant la marche, permettant les courses les plus longues en donnant au corps une bonne assise ; pour mener à bien cette étude, il nous suffira de nous inspirer d'un travail récent que M. le médecin-major de première classe Berthier, ancien répétiteur à l'école du service de santé militaire, vient de faire paraître.

Comme l'extrémité antérieure de la plupart des chaussures que l'on trouve dans le commerce est plus étroite que l'extrémité postérieure du pied, ces chaussures ont pour effet de comprimer transversalement les os, de les enflammer, de les tasser sans leur permettre leur mouvement rectiligne. De leur fait, le gros orteil est élevé en dehors ; sa tête forme une saillie très prononcée et souvent à son niveau la peau comprimée s'épaissit et s'enflamme. Les autres orteils se tassent dans l'espace trop étroit qu'il laisse libre ; ils chevauchent les uns sur les autres ; se disposent en deux couches, se compriment, s'altèrent. Leurs formes arrondies sont remplacées par des arêtes prismatiques permanentes. Regardez l'on alors le pied par la plante, on ne voit pas tous les orteils ; on n'en voit que quatre ou même que trois, les autres étant refoulés sur la surface dorsale. Il se produit donc des frotements anormaux et bientôt, aux endroits les plus froissés, il se développe des cors, des ongles douloureux, et toutes les infirmités qui constituent la clientèle des médecins.

Si l'on s'évertuait à donner à la chaussure la forme du pied au lieu de vouloir asservir le pied à la forme de la chaussure, ce désagréable tableau ne pourrait se présenter :

Cette conception est si simple, si naturelle, dit le docteur Berthier, qu'elle paraît s'imposer d'elle-même et il semble qu'aucune autre n'aurait jamais pu être formulée. Cependant elle se butait et se bute encore contre la force des

erreurs. Il faut bien se rendre compte de l'existence des cordonniers. Si les marchands-ferrants connaissent le sabot du cheval, on peut dire de la grande majorité des cordonniers qu'ils ignorent l'anatomie et la physiologie du pied de l'homme ; d'ailleurs ils ne s'en soucient pas. Pourvu que la chaussure ait une forme élégante et réalise des qualités marchandes, peu importe le pied qui doit y être enfermée et meurt.

C'est pour cette raison que nous subissons docilement et non sans douleur les formes de chaussures qui nous sont imposées. Notre cordonnier a dans son atelier un stock de formes en bois à bout pointu et n'en possède pas d'autres parce que la mode le veut ainsi, et tous les clients du cordonnier auront pas bien, paraît-il, de montrer leur pied dans la chaussure qu'il leur offre. Cette chaussure sera courbe, parce qu'il n'est long. La semelle sera coupée en pointe à partir de la naissance du gros orteil et du petit orteil parce qu'il est de mode de montrer le pied fin. Et pendant toute notre existence nous subissons cette torture en bons moutons ; par trop jusqu'au moment où nos pieds, par trop déformés, ne peuvent plus trouver place dans la chaussure.

La cause de cette fâcheuse passivité tient sans doute à ce que, dans le public, on ne sait pas qu'il en pourrait être autrement. Si le médecin comprenait différemment sa mission auprès des malades, s'il ne se contentait pas des formes fautes, et qu'il exerçât une lutte hygiénique s'étendant sans cesse jusqu'à la chaussure, il apprendrait aux malheureux patients, ses clients, ce qu'ils peuvent exiger de leur cordonnier. Son autorité aurait certainement la plus heureuse influence si elle s'exerçait d'une façon suffisante à calmer l'ardeur des candidats, car jamais ministère ne prodigua les rubans avec plus de parcimonie que les candidats à la mode.

Un propos de décorations, veut-on nous permettre une anecdote plus très méchante, puisqu'elle date de trois ans, mais qui n'a rien perdu pour cela de son côté comique ?

Le héros fut un de ces experts, dignes de la légende, que l'on vit défiler devant le conseil de guerre de Rennes, lors du procès Dreyfus. Très long, très maigre, pas très décoratif, le dit expert, souhaitant avoir les palmes académiques pour compenser la barre, postula dans ce but auprès de l'administration compétente, qui a pris depuis quelques années, l'habitude de réclamer aux candidats une sorte de résumé de leur vie, de leurs travaux, et des services qu'ils ont pu rendre ; anodine apologie que les bureaux du ministère persistent à appeler curriculum vitae.

En réponse à sa lettre de candidature, notre expert reçut donc un papier l'invitant à se rendre tel jour à la Sorbonne avec son curriculum.

Qui demeura bien perplexé ? Ce fut notre expert ! Il piocha Cicéron, Tacite, Apulée, et finit par découvrir que curriculum pouvait signifier voiture.

Le voici donc roulant en un localis peu majestueux vers la rue St-Jacques. Au bout de cinq ou six heures d'attente, on finit par l'introduire auprès du fonctionnaire chargé d'examiner les titres des postulants.

« Vous avez votre curriculum ? » commença par interroger le fonctionnaire.

« Parfaitement, Monsieur ! Je l'ai laissé en bas ! »

« C'est un tort, Monsieur ! Vous devriez l'avoir sur vous ! »

L'expert minauda, sourit, feint de trouver la plaisanterie excellente :

« Dois-je monter le cheval et le cocher avec ? » finit-il par dire.

Il ne faut jamais jouer avec les fous. Aussi le fonctionnaire requit-il immédiatement deux huissiers, et fit-il pousser vers la porte le malheureux expert, qui fut s'être rendu coupable d'un excès de familiarité.

On l'a d'ailleurs décoré quand même, sans se soucier de savoir s'il avait un curriculum !

LE TABAC HYGIÉNIQUE

Deux chimistes, viennent, paraît-il, après de patientes recherches, de découvrir un produit hygiénique capable de combattre les effets nuisibles du tabac. Le remède, parce qu'il est excellent, n'entraîne pas facilement dans les moules ni pourtant que de gens que le hanc des fumeurs vont se dire : « O célestes ! bonjour ! sans danger, du matin du soir et du soir au matin, l'onir enraes livres un papier fumant ou le tuyau s'un petit fourneau ! N'est-ce pas le paradis ? »

Et ils pensèrent avec un ironique dédain, à leurs ancêtres, qui, eux, les malheureux s'empoisonnaient peu à peu, pour le plaisir de faire comme tout le monde. Leur personne n'ignore que ce n'est pas cher que le tabac s'est introduit chez nous. Le monopole date de 1874 ; Louis N IV le mit plus tard en vigueur ; l'assemblée nationale de 1791 en rendit la culture et la vente libres, mais Napoléon III dans ce commerce une source de profits énormes et en 1870, il décréta que désormais le monopole du tabac appartenait à l'Etat.

Le Nord au lieu de l'Orient à l'Occident, tout le monde se fume par désœuvrement, par ennui, par lassitude morale, par entraînement, par nécessité ou par souvenir par genre.

Les poètes ont chanté le tabac. Je ne parlerai que pour mémoire l'apologie qu'en firent les jésuites, du poème la *tabacologia* qu'écrivit le docteur Néan. Tr de Brême, et du poème latin *Humidus Tabaci* que le médecin anglais R. Naubert (horin consacra au tabac. Mais il n'est pas intéressant de citer quelques couplets empruntés au *Parnasse gaulois*.

Voici par exemple, les *Adieux de l'Alpide à Catin* par l'abbé Mangenot :

Tous serre ma pipe,
Garde mon briquet,
Et le tabac,
Prends le noir trajet,
Où tu sois la seule
Digne régiment
Qu'il te brûle guetels

« Mais après avoir réfléchi : — Peut-être est-il plus fort que moi, alors je réagis le pile et — je n'aurai plus de bifeck du tout. — Adieu ! adieu ! manger le nôtre. »

LE RENARD ET LE CORBEAU.
— Bonjour, Monsieur Rena. C'est un jour le corbeau. Voulez-vous me permettre de vous offrir un morceau de cet excellent fromage de Hollande ?

— Merci, monsieur. Corbeau a répondu froidement le Renard. Je viens de très bon diner, j'ai pris mon café et je vais au bois fumer mon cigare.

— Pourquoi n'avez-vous pas, je vous prie ? vous me feriez très plaisir, c'est de très bon cœur que je vous l'offre ?

— Non, Monsieur, dit le Renard je refuse. Comme il s'éloignait, le corbeau lui croassa de sa voix la plus forte et la plus désagréable : Vous êtes un impertinent et un fourbe ; mais n'allez pas dire partout que je ne vous ai jamais rien offert.

LE CURRICULUM

Les décorations pleuvent : Ce sont les promotions attendues du 14 juillet qui se manifestent ainsi, en rose d'ailleurs insuffisamment à calmer l'ardeur des candidats, car jamais ministère ne prodigua les rubans avec plus de parcimonie que les candidats à la mode.

Un propos de décorations, veut-on nous permettre une anecdote plus très méchante, puisqu'elle date de trois ans, mais qui n'a rien perdu pour cela de son côté comique ?

Le héros fut un de ces experts, dignes de la légende, que l'on vit défiler devant le conseil de guerre de Rennes, lors du procès Dreyfus. Très long, très maigre, pas très décoratif, le dit expert, souhaitant avoir les palmes académiques pour compenser la barre, postula dans ce but auprès de l'administration compétente, qui a pris depuis quelques années, l'habitude de réclamer aux candidats une sorte de résumé de leur vie, de leurs travaux, et des services qu'ils ont pu rendre ; anodine apologie que les bureaux du ministère persistent à appeler curriculum vitae.

En réponse à sa lettre de candidature, notre expert reçut donc un papier l'invitant à se rendre tel jour à la Sorbonne avec son curriculum.

Qui demeura bien perplexé ? Ce fut notre expert ! Il piocha Cicéron, Tacite, Apulée, et finit par découvrir que curriculum pouvait signifier voiture.

Le voici donc roulant en un localis peu majestueux vers la rue St-Jacques. Au bout de cinq ou six heures d'attente, on finit par l'introduire auprès du fonctionnaire chargé d'examiner les titres des postulants.

« Vous avez votre curriculum ? » commença par interroger le fonctionnaire.

« Parfaitement, Monsieur ! Je l'ai laissé en bas ! »

« C'est un tort, Monsieur ! Vous devriez l'avoir sur vous ! »

L'expert minauda, sourit, feint de trouver la plaisanterie excellente :

« Dois-je monter le cheval et le cocher avec ? » finit-il par dire.

Il ne faut jamais jouer avec les fous. Aussi le fonctionnaire requit-il immédiatement deux huissiers, et fit-il pousser vers la porte le malheureux expert, qui fut s'être rendu coupable d'un excès de familiarité.

On l'a d'ailleurs décoré quand même, sans se soucier de savoir s'il avait un curriculum !

Les Fables de Benassit

Le peintre Benassit, qui vient, après une cruelle maladie, de s'éteindre, fut, on le sait, aussi célèbre comme homme d'esprit que comme artiste de talent, souple, élégant et facile.

C'est surtout à l'interprétation inattendue et piquante des Fables de bon La Fontaine dont, de façon fantaisiste, il changeait les morales, qu'il doit cette réputation d'homme d'esprit.

Et lorsqu'il détaillait lui-même, de son accent légèrement britannique — Benassit, né à Londres, ne s'était jamais complètement dépourvu des accents anglais, — ses fables ainsi travesties, ces dernières apparaissaient avec plus amusantes dans leur subtilité singulièrement drolatique.

Voici trois de ces fables :

LES FABLES DE LA FONTAINE RETOURNÉES

LES DEUX PIGEONS

Is s'aimaient d'amour tendre ; mais le pigeon curieux et volage s'ennuyait.

Où fut-il ? — Partout.

Où s'arrêta-t-il ? — Nulle part.

Il fut tout à tour peintre, musicien, homme politique, épicière, journaliste et financier. Rien ne lui réussit. Alors, il se décida à regagner son nid.

Tirant la patte, l'aile basse, henné confus et très écorché, il finit par s'abattre sur une branche voisine de son nid, d'où il s'échappait une délicieuse odeur de cuisine.

Après un dernier effort, il vit, le pauvre... sa pigeonne qui s'était fait accorder aux petits pois pour le recevoir, et il la mangea.

C'est l'image de la vie.

LE CHIEN

Qui n'abandonne pas sa proie pour l'ombre

Un chien qui avait un très gros bifeck dans la bouche, passait sur le pont de Londres et regardait dans la Tamise. Il voit aussitôt dans l'eau de ce fleuve horriblement transparente, un autre chien qui, au aussi, avait dans la bouche un bifeck, mais qui, lui portait plus gros que le sien.

Il se dit : Si je descendais sur la berge je ficherai une bonne pile à ce chien et je pourrais alors manger deux bifecks.

Mais après avoir réfléchi : — Peut-être est-il plus fort que moi, alors je réagis le pile et — je n'aurai plus de bifeck du tout. — Adieu ! adieu ! manger le nôtre. »

LE RENARD ET LE CORBEAU.
— Bonjour, Monsieur Rena. C'est un jour le corbeau. Voulez-vous me permettre de vous offrir un morceau de cet excellent fromage de Hollande ?

— Merci, monsieur. Corbeau a répondu froidement le Renard. Je viens de très bon diner, j'ai pris mon café et je vais au bois fumer mon cigare.

— Pourquoi n'avez-vous pas, je vous prie ? vous me feriez très plaisir, c'est de très bon cœur que je vous l'offre ?

— Non, Monsieur, dit le Renard je refuse. Comme il s'éloignait, le corbeau lui croassa de sa voix la plus forte et la plus désagréable : Vous êtes un impertinent et un fourbe ; mais n'allez pas dire partout que je ne vous ai jamais rien offert.

Gazette Lyonnaise

Les Juges

On sait que par un récent arrêt, la Cour d'Appel de Lyon a donné raison aux congréganistes contre le gouvernement.

Les divers journaux réactionnaires et cléricaux triomphent : Les juges lyonnais sont des juges impartiaux et honnêtes. Toute la gamme des félicitations y passe !

Pour les journaux ministériels, les juges de Lyon sont des réactionnaires, des ennemis de la République qu'il faut casser aux gages !

Et voilà comment l'on comprend l'intégrité de la Justice et l'indépendance des juges sous la République bourgeoise actuelle.

Pour nous, les juges actuels sont des juges de classe qui appliquent des lois de classe ! Ils sont pour les gros contre les petits, pour les millionnaires contre les gueux !

Et ils appliquent la loi faite pour les possédants. C'est pourquoi les congréganistes en profitent et les ont de leur côté.

Les ministériels, eux, voudraient que les juges ne fussent que des valets, rendant uniquement des services au gouvernement et non des arrêts.

C'est un aveu cynique du rôle que doit jouer et joue sans doute souvent la magistrature sous ce régime capitaliste.

Aussi bien ne devons-nous pas nous étonner quand elle frappe impitoyablement les travailleurs et les socialistes. Elle accomplit son rôle de défense des capitalistes et des gouvernants.

La scission de Grenoble

Le Comité fédéral de l'Isère (P. O. F.) vient de faire paraître le *Socialiste de l'Isère*, organe officiel du P. O. F. de Grenoble et du département.

Le premier numéro de ce journal, paru dimanche dernier, nous apprend que les *Profs du Peuple*, journal quotidien dont A. Zévès est le rédacteur en chef, a été mis à l'index par le P. O. F. de l'Isère en son récent congrès.

Un groupe intitulé Parti ouvrier socialiste, fondé par Zévès et quelques amis, à Grenoble, a été exclu par ce congrès.

Nous espérons que A. Zévès n'abandonnera pas les idées qu'il a si vaillamment défendues jusqu'ici et qu'il saura dissiper ce malentendu.

Contre les Somnambules

A signaler un curieux arrêté de M. Augagneur, maire de Lyon :

« Vu la loi du 5 avril 1884 ;

« Considérant que certains écussons, enseignes, affiches, attributs, etc., en saillie sur le domaine public et par suite ne pouvant exister qu'avec l'autorisation municipale, servent à des industries s'exerçant en violation de la loi et constituant de véritables entreprises d'escroqueries ;

« Considérant que la commune ne peut, sans être taxée d'immoralité tolérer ces installations et encore moins en tirer un revenu de la perception des droits de voirie ;

« Arrête :

« Article unique. — Sont retirés à toutes autorisations par l'avenir, d'établir en saillie sur la voie publique, les enseignes, enseignes, attributs, etc à l'usage des rhabilleurs, rhabilleurs-masseurs, somnambules, cartomanc

de vue du calcul de l'indemnité à laquelle elle a droit.

Le juge ici n'est pas appelé à mesurer l'étendue et les effets d'une faute commise, mais bien à constater un préjudice souffert et à en assurer la réparation forfaitaire à l'aide de calculs dont les données lui sont imposées par la loi elle-même.

Spécialement, s'agissant d'un ouvrier borge qui, par un accident de travail a rendu complètement aveugle, le juge doit se déclarer permanent et totale l'incapacité de travail de cet ouvrier, ne peut se borner à lui allouer l'indemnité prévue par l'incapacité permanente et partielle sous le prétexte que ledit accident n'eût entraîné pour lui qu'une incapacité de cet ordre si, auparavant, il n'eût déjà perdu un œil.

Fêtes de Charbonnières-les-Bains

Les fêtes continuent sans interruption à Charbonnières les Bains. Hier et avant hier, toute nombreuse pour y assister. Le concert vocal et instrumental de vendredi a été un vrai régal artistique.

Aujourd'hui, dimanche 17 août, dans le parc, kermesse jeux divers, courses à la corde pour demoiselles, nombreux prix. Au théâtre, nouvelle troupe.

P.L.M.

A partir du 18 août, la Cie P.L.M. appliquera les appareils garde-place aux voitures directes circulant entre Paris et Genève, et Paris et Chambéry dans les trains suivants :

Train n° 1 partant de Paris à 9 h. 20 matin

Train n° 564 partant de Genève à 11 h. 10 matin

Train n° 612 partant de Chambéry à 11 h. 50 matin ; et d'Aix-les-Bains à 2 h. 22 soir.

L'emploi de ces appareils assure aux voyageurs la possession indiscutée de la place qu'ils ont choisie dans le train. Les voyageurs pourront également faire réclamer leurs places à l'avance au départ des gares de Paris, Genève, Chambéry et Aix-les-Bains, moyennant le paiement d'une taxe de location de 1 fr. par place.

Chez les Mineurs

FEDERATION DE LA LOIRE

Le comité fédéral nous communique les lignes suivantes :

Si les compagnies minières du bassin de la Loire, en annonçant par voie d'affiches à leurs ouvriers qu'elles ne payeraient plus la prime de 9 % à partir du 10 août, ont compté un seul instant sur la désunion des mineurs, elles doivent être revenues de leur erreur.

Elles ont pu se rendre compte par elles-mêmes que plus qu'on jamais les ouvriers mineurs étaient organisés et disposés à défendre par tous les moyens leurs salaires menacés par la rapacité des compagnies.

C'est par milliers que les ouvriers sont venus dans les réunions organisées par les soins de la fédération régionale et l'on a pu constater la parfaite union qui existe entre eux, laissant de côté les questions de personnalités, pour s'en tenir à l'intérêt général de la corporation.

Les ouvriers ont compris qu'ils ne pouvaient entrer en lutte contre les compagnies qu'à la condition de se sentir les coudes et d'être fermement unis. Aussi on a pu voir, même au sein de la Fédération, où il existe depuis quelque temps quelques zélateurs, soit par ou à raison, entre divers délégués, sous ces malentendus disparaitre et tous les délégués d'un commun accord former bloc contre l'arrogance des compagnies et prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des ouvriers.

C'est ainsi que plusieurs délégués se sont rendus dans les diverses réunions démontant aux mineurs que les compagnies mentent effrontément quand elles disent que la sentence arbitrale est terminée depuis fin juin 1901 et leur prouver clairement que la baisse des prix du charbon n'est pas si forte qu'elles le disent dans le but de diminuer les ouvriers de 6 %.

Mais l'exacte vérité c'est que les compagnies veulent un conflit, croyant par ce moyen démolir l'organisation syndicale et ramener les ouvriers comme au temps passé, c'est-à-dire diminuer les salaires et augmenter la journée de travail.

C'est ce qui fait que le public comprend bien, qu'il n'a pu se faire les responsabilités, si un conflit vient à se produire, et à voir à qui ces responsabilités incombent.

Dans toutes les réunions les ouvriers ont donné un mandat ferme au comité fédéral pour que la prime de 9 % soit maintenue. Dans le cas où les compagnies s'obstineraient à vouloir faire la diminution, le comité fédéral est mandaté par tous les syndicats pour organiser la cessation du travail dans tout le bassin.

Le comité fédéral ne failira pas à son devoir.

Une dernière lettre vient d'être adressée à M. le Préfet pour mettre en demeure les compagnies de nous dire si elles maintiennent toujours les décisions qu'elles ont prises, c'est-à-dire la diminution du 6 % pour le 10 août 1902.

Une fois la réponse connue, si les compagnies refusent catégoriquement de revenir sur leurs décisions, le Comité fédéral des mineurs de la Loire prendra les mesures nécessaires pour organiser la cessation du travail, comme le mandat lui en a été confié, en laissant toutes les responsabilités aux compagnies qui auront voulu le conflit.

Pour démontrer au public que nous sommes dans la vérité en disant que ce sont les compagnies qui veulent le conflit, nous établirons par des chiffres authentiques les bénéfices qu'ont réalisés les compagnies depuis 1899 jusqu'à ce jour.

Pour le Comité fédéral.

Le Secrétaire, BEAUREGARD.

Voici le texte de la lettre qui a été adressée à M. le Préfet de la Loire :

Monsieur,

Pour une dernière fois, nous venons vous informer qu'après avoir consulté tous les mineurs par des assemblées générales dans toutes les localités minières du bassin de la Loire, un mandat ferme a été confié au Comité fédéral des mineurs de la Loire. Ce mandat est tel qu'il est annexé à la présente lettre, et après mûre réflexion a décidé de vous entrete-

nir de sa dernière décision, et de vous dire s'il est possible un conflit, et de vous dire, si possible, Monsieur le Préfet de la Loire, de bien vouloir intervenir auprès des Compagnies de savoir définitivement si les décisions qu'elles sont prises vont sérieusement être appliquées à partir du 10 août 1902.

D'autre part la délégation fédérale est encore à la disposition des Compagnies, pour leur démontrer que la baisse des prix de vente sur les charbons et les charges croissantes qu'elles invoquent ne sont pas en rapport avec la diminution qu'elles veulent faire subir sur les salaires de leurs ouvriers, dans l'espoir, Monsieur le Préfet de la Loire, que vous voudrez bien nous faire connaître par lettre, la réponse des Compagnies, dans le courant de la semaine, dernier délai.

Recevez Monsieur le Préfet de la Loire, mes salutations les plus distinguées.

Pour le Comité Fédéral Régional de la Loire, et par ordre,

Le Secrétaire, BEAUREGARD.

SYNDICAT DE LA RICAMARIE

Les mineurs de LA RICAMARIE ont tenu une réunion publique mardi 12 août. Ils étaient environ 2.500, plutôt plus que moins, qui avaient répondu à l'appel de la Fédération.

Les citoyens Brioude, Beauregard, Escalier et Cotte Jean ont pris successivement la parole pour exposer la situation.

La réunion a ensuite voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les mineurs de la Ricamarie réunis au nombre de 2.500, le 12 août 1902, protestent contre la réduction à 3 % de la prime de 9 % obtenue par sentence arbitrale ; approuvent l'attitude et les décisions de la Fédération régionale, ainsi que l'attitude des délégués auprès de M. le préfet, engageant la Fédération à employer tous les moyens en son pouvoir, y compris la grève, pour sauvegarder les intérêts des mineurs ; engageant les compagnies à bien réfléchir avant de laisser éclater un conflit qui pourrait être très grave et lèverait la séance aux cris de : « Vive l'Union des mineurs ! »

La Fédération affirme que la vérité est tout autre que les compagnies sont actuellement en état de supériorité, quant aux prix de vente des charbons, à l'égard de 1900, au moment de l'arbitrage. La Fédération s'offre à en faire la preuve et laisse juger le public stéphanois de cette situation.

Le Secrétaire, BEAUREGARD.

SYNDICAT DE COTE-CHAUDE

Les mineurs de Côte-Chaude réunis en assemblée générale le 11 août, ont adopté un ordre du jour engageant la Fédération de la Loire à poursuivre par tous les moyens le maintien du 9 % obtenu par la sentence du 6 janvier 1900.

LA MINE OUVRIERE DES PETITS-CHATEAUX

Rapport sur la situation de la Mine. — Visite du comité de vigilance, de la Fédération des syndicats ouvriers du département de Saône et Loire, composé de 7 délégués, le 7 août 1902.

La situation de la Mine Ouvrière devient de plus en plus précaire. Les ouvriers ont enfin le plaisir d'avoir découvert les riches gisements houillers de qualité, que contient cette concession.

La galerie de droite qui prend naissance à 12 mètres du tube d'extraction, à 42 mètres de lui, toute au charbon coupé à distance par des montages en exploitation ; la galerie de gauche à 20 mètres de tracés, ils sont à l'heure actuelle dans une boue de rocher, comme l'on en reconstruit fréquemment dans les couches qui n'ont généralement que quelques mètres d'épaisseur, pour retomber en charbon ensuite. En face du tube un travers bancs, près dans le mur qui à 6 mètres de tracé au rocher. Le jour de notre visite nous avons constaté que les rochers étaient schisteux, ce qui d'habitude dénote une couche de charbon très peu éloignée. Si nous nous reportons aux anciens plans il devrait rester un mètre à percer avant la seconde couche, et à une même distance une troisième couche doit être reconnue.

Nous demandons à nos camarades combien ils vendent d'hectolitres de houille dans leur huit heures de travail ; ils nous disent au minimum 60 hectolitres, mais il faut compter que tous ces hommes boivent et entretiennent leur chantier, charpent et roulent leur charbon à la recette du puits, qu'ils le montent directement au jour, sans autre main d'œuvre, ce qui est un beau résultat.

Nous leur demandons si la vente de leur charbon s'effectue, s'ils ont des commandes d'achat ; ils nous montrent des commandes et nous prouvent que s'ils avaient l'achat de la place pour 100 mineurs de plus, la vente de leurs charbons serait assurée.

Nous examinons ensuite la méthode pour arriver à occuper les mineurs, nous sommes d'accord qu'il faudrait débayer immédiatement leur tube d'extraction pour prendre des étages plus bas, qui existent d'après les anciens plans, cela leur permettrait d'occuper plus d'ouvriers sans encombrement et faciliterait leur exploitation. A cela ils nous font observer qu'ils seront obligés d'arrêter pour quelque temps leur extraction, ce à quoi nous répondons qu'ils ne peuvent exploiter en grand comme ils se trouvent à l'heure actuelle et que le meilleur moment, pour accomplir ces travaux est dans cette saison, où les sources d'eau fournissent beaucoup moins qu'en toute autre période de l'année, ce qui leur permettrait en entrant dans l'hiver, de fournir régulièrement leurs charbons à leur clientèle, et continuer les travaux nécessaires ensuite.

Et si nous considérons que pour établir ces travaux jusqu'à l'heure actuelle, matériel compris, ils ont dépensé une soixantaine de mille francs, nous devons reconnaître que cela a été mené activement et que ces camarades qui depuis plus d'un an travaillent, vivant en communauté avec un salaire de 3 francs par jour, supportent de lourdes privations.

Cependant, si le prolétariat organisé pouvait faire le sacrifice pendant deux ou trois mois de 0 fr. 95 centimes par homme et par mois, l'avance de cette œuvre serait assurée et tous ses efforts couronnés, et ses camarades récompensés de leurs lourds sacrifices.

Nous insistons pas à dire que toutes les grandes compagnies sont prêtes pour que cette œuvre essentiellement collective reste la propriété de

l'administration.

L'allocation d'une indemnité a été prévue non seulement pour les sous-agents chargés de l'exécution du sergents mais encore pour les brigadiers facteurs qui ne pourront surveiller le travail et les parcours des facteurs cyclistes qu'autant qu'ils seront eux-mêmes montés à bicyclette.

L'indemnité sera utilement employée à éviter des doublons onéreux dans les tournées qui dépassent le maximum réglementaire et à accélérer la marche des facteurs-courriers chargés d'assurer les relations entre les distributions auxiliaires qui vont être créées à titre d'essai, dans quelques départements et leurs bureaux d'attache.

Il en résultera une avance très appréciable pour la distribution dans les communes rurales et une amélioration importante dans le régime général de l'échange des correspondances dans les campagnes.

Une indemnité sera tout d'abord allouée aux sous-agents dont les tournées susceptibles d'être effectuées à bicyclette en toute saison, dépassent 32 kilomètres pour les facteurs locaux et ruraux et 24 kilomètres pour les facteurs receveurs ainsi qu'aux brigadiers-facteurs autorisés à faire emploi de vélocipède pour leur service.

L'organisation du service de la distribution postale à vélocipède ne donnera des résultats satisfaisants qu'autant que les tournées comportant l'emploi d'un appareil de ce genre seront exclusivement confiées à des facteurs cyclistes.

A l'avenir, les postulants facteurs auront à faire connaître s'ils sont aptes à se servir du vélocipède, et toutes les fois qu'une tournée comportant l'usage d'un appareil de ce genre ou dépassant 32 kilomètres et susceptible d'être exécutée plus rapidement à l'aide d'une machine deviendra vacante, l'administration tiendra compte, dans la présentation des candidats à la nomination du préfet, de leur aptitude à se servir du vélocipède.

Les facteurs vélocipédistes devront préalablement faire accepter leurs machines par leurs receveurs qui constateront qu'ils savent s'en servir et sont en état de circuler dans les rues sans danger à une vitesse convenable.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

Au 1^{er} janvier suivant, Michelet, à qui le gouvernement provisoire avait restitué sa chaire au Collège de France, commenta devant son auditoire, où les exilés polonais, allemands, italiens sont nombreux, la situation de l'Europe, la révolution d'Italie écartée à Milan, la Hongrie et l'Allemagne en danger, la France qui oublie ses principes, et il s'écria :

— O nations, je vous suivrai, dans la liberté et dans la fatalité !

Il appliquait à l'humanité tout entière les mots d'amour que naguère sa fiancée lui avait dits. Il identifiait, Ame sublimée, l'amour d'une femme et l'universel amour.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

Au 1^{er} janvier suivant, Michelet, à qui le gouvernement provisoire avait restitué sa chaire au Collège de France, commenta devant son auditoire, où les exilés polonais, allemands, italiens sont nombreux, la situation de l'Europe, la révolution d'Italie écartée à Milan, la Hongrie et l'Allemagne en danger, la France qui oublie ses principes, et il s'écria :

— O nations, je vous suivrai, dans la liberté et dans la fatalité !

Il appliquait à l'humanité tout entière les mots d'amour que naguère sa fiancée lui avait dits. Il identifiait, Ame sublimée, l'amour d'une femme et l'universel amour.

Les Facteurs Cyclistes

Faut-il donc nous attendre à voir disparaître nos pilotes facteurs que depuis notre enfance nous sommes habitués à voir déambuler le long de nos trottoirs, la boîte balant lourdement les hanches, la démarche assurée de gens qui savent bien qu'ils ne sont pas pressés puisqu'ils sont attendus ?

Hélas ! de même que les ziganes nous enlèvent nos jolies mondaines, de même le progrès nous arrache nos vieux facteurs. Déjà un grand nombre d'entre eux roulent sur une bicyclette à travers les rues encombrées, augmentant ainsi les chances d'accidents.

Mais il serait mal de nous en contenter ; il faudrait critiquer cette amélioration dans le service ; car nous pouvons espérer en bénéficier.

La chose est d'autant moins plaisante que la loi de finances du 30 mars 1902 a ouvert un budget des postes et des télégraphes un crédit de 200.000 fr. destiné à rémunérer les sous-agents qui font usage de la bicyclette pour la distribution et le relèvement des boîtes aux lettres.

Un arrêté ministériel détermine les conditions suivant lesquelles cette indemnité sera répartie entre les ayants droit : brigadier-facteur, facteur receveur, facteur local ou rural titulaire.

Cette indemnité est fixée comme pour les facteurs du télégraphe à 15 fr. par mois, se décomposant comme suit : 10 fr. pour achat et entretien de la machine et 5 fr. à titre de rémunération d'un service spécial. Elle est décomptée d'après le nombre de jours de présence des sous-agents se servant du vélocipède, et il n'est pas fait de déduction pour les interruptions dans l'usage de l'appareil résultant :

1^o Des congés de repos ne dépassant pas douze jours par an ainsi que des absences autorisées ;

2^o De l'impraticabilité accidentelle et reconnue des voies de communication ;

3^o De la réparation ou du remplacement d'une machine détériorée en service, si la détérioration ne provient pas d'un défaut d'entretien et à la condition que la durée de l'interruption n'exécède pas le temps nécessaire pour assurer la réparation ou le remplacement.

D'autre part, l'indemnité mensuelle de 10 francs comprendrait deux ou trois mois de 0 fr. 95 centimes par homme et par mois, l'avance de cette œuvre serait assurée et tous ses efforts couronnés, et ses camarades récompensés de leurs lourds sacrifices.

administration.

L'allocation d'une indemnité a été prévue non seulement pour les sous-agents chargés de l'exécution du sergents mais encore pour les brigadiers facteurs qui ne pourront surveiller le travail et les parcours des facteurs cyclistes qu'autant qu'ils seront eux-mêmes montés à bicyclette.

L'indemnité sera utilement employée à éviter des doublons onéreux dans les tournées qui dépassent le maximum réglementaire et à accélérer la marche des facteurs-courriers chargés d'assurer les relations entre les distributions auxiliaires qui vont être créées à titre d'essai, dans quelques départements et leurs bureaux d'attache.

Il en résultera une avance très appréciable pour la distribution dans les communes rurales et une amélioration importante dans le régime général de l'échange des correspondances dans les campagnes.

Une indemnité sera tout d'abord allouée aux sous-agents dont les tournées susceptibles d'être effectuées à bicyclette en toute saison, dépassent 32 kilomètres pour les facteurs locaux et ruraux et 24 kilomètres pour les facteurs receveurs ainsi qu'aux brigadiers-facteurs autorisés à faire emploi de vélocipède pour leur service.

L'organisation du service de la distribution postale à vélocipède ne donnera des résultats satisfaisants qu'autant que les tournées comportant l'emploi d'un appareil de ce genre seront exclusivement confiées à des facteurs cyclistes.

A l'avenir, les postulants facteurs auront à faire connaître s'ils sont aptes à se servir du vélocipède, et toutes les fois qu'une tournée comportant l'usage d'un appareil de ce genre ou dépassant 32 kilomètres et susceptible d'être exécutée plus rapidement à l'aide d'une machine deviendra vacante, l'administration tiendra compte, dans la présentation des candidats à la nomination du préfet, de leur aptitude à se servir du vélocipède.

Les facteurs vélocipédistes devront préalablement faire accepter leurs machines par leurs receveurs qui constateront qu'ils savent s'en servir et sont en état de circuler dans les rues sans danger à une vitesse convenable.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

Au 1^{er} janvier suivant, Michelet, à qui le gouvernement provisoire avait restitué sa chaire au Collège de France, commenta devant son auditoire, où les exilés polonais, allemands, italiens sont nombreux, la situation de l'Europe, la révolution d'Italie écartée à Milan, la Hongrie et l'Allemagne en danger, la France qui oublie ses principes, et il s'écria :

— O nations, je vous suivrai, dans la liberté et dans la fatalité !

Il appliquait à l'humanité tout entière les mots d'amour que naguère sa fiancée lui avait dits. Il identifiait, Ame sublimée, l'amour d'une femme et l'universel amour.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

Au 1^{er} janvier suivant, Michelet, à qui le gouvernement provisoire avait restitué sa chaire au Collège de France, commenta devant son auditoire, où les exilés polonais, allemands, italiens sont nombreux, la situation de l'Europe, la révolution d'Italie écartée à Milan, la Hongrie et l'Allemagne en danger, la France qui oublie ses principes, et il s'écria :

— O nations, je vous suivrai, dans la liberté et dans la fatalité !

Il appliquait à l'humanité tout entière les mots d'amour que naguère sa fiancée lui avait dits. Il identifiait, Ame sublimée, l'amour d'une femme et l'universel amour.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

Au 1^{er} janvier suivant, Michelet, à qui le gouvernement provisoire avait restitué sa chaire au Collège de France, commenta devant son auditoire, où les exilés polonais, allemands, italiens sont nombreux, la situation de l'Europe, la révolution d'Italie écartée à Milan, la Hongrie et l'Allemagne en danger, la France qui oublie ses principes, et il s'écria :

— O nations, je vous suivrai, dans la liberté et dans la fatalité !

Il appliquait à l'humanité tout entière les mots d'amour que naguère sa fiancée lui avait dits. Il identifiait, Ame sublimée, l'amour d'une femme et l'universel amour.

Le 1^{er} décembre 1848, comme ils se promenaient ensemble sur la terrasse des Tuileries, Michelet avoua son amour.

Il parlait avec une exaltation si vive que les passants se retournaient étonnés. La jeune fille termina la scène par un serment de main.

— Je vous écrirai ce soir, murmura-t-elle.

Minuit sonnait quand elle prit la plume. « Quoi qu'il arrive, après un tel jour, je resterai votre. Je vous suivrai dans la liberté de France d'aujourd'hui qui existe entre nous. Ceux qui ne peuvent mourir restent jeunes éternellement... Ici-bas, je serai pour vous ce que, dans mon désir d'indépendance, je n'aurais été pour personne. Je serai votre si seulement que je ne me retrouverai plus. »

généralement désagréables.

Beaucoup de ceux-ci sont heureusement habitués à la bicyclette, mais il en est un grand nombre qui sont d'énragés vélocipèdes, et qui le manifestent volontiers en dévorant les mollets des touristes.

Voici deux procédés qui nous ont été communiqués par un vieux cycliste et dont nous avons pu, personnellement apprécier l'excellence :

Lorsqu'on est poursuivi par un pèlerin qui se rapproche d'une façon inquiétante, il faut lâcher la pédale et tendre en avant la jambe menacée tout en continuant de pédaler avec la jambe opposée ; il arrive presque toujours en ce cas que le chien continue à avancer et qu'il reçoit à ce moment-là sur le museau un coup de pédale tout à fait imprévu et qui suffit à calmer les plus enragés.

Si le chien vient en sens inverse on peut également tendre le pied en avant et viser le museau de l'animal au moment de la rencontre. Se méfier en ce cas de ne pas perdre l'équilibre par suite du choc qui peut se produire, ne pas chercher d'ailleurs à frapper fort, le museau du chien est très sensible et le moindre coup appliqué à cet endroit suffit généralement pour arrêter un cerbère de haute taille.

Règle générale, il ne faut pas s'effrayer des chiens, chercher à les calmer par la voix, ralentir le plus possible et si cela ne suffit pas, employer l'un des procédés ci-dessus.

Si le chien vient en sens inverse on peut également tendre le pied en avant et viser le museau de l'animal au moment de la rencontre. Se méfier en ce cas de ne pas perdre l'équilibre par suite du choc qui peut se produire, ne pas chercher d'ailleurs à frapper fort, le museau du chien est très sensible et le moindre coup appliqué à cet endroit suffit généralement pour arrêter un cerbère de haute taille.

Règle générale, il ne faut pas s'effrayer des chiens, chercher à les calmer par la voix, ralentir le plus possible et si cela ne suffit pas, employer l'un des procédés ci-dessus.

Centenaire de Victor Hugo

Fêtes de Besançon

Besançon, 16 août.

La ville de Besançon fête à son tour le centenaire de Victor Hugo.

C'est en effet dans cette cité que l'illustre poète vit le jour le 26 février 1802, dans une maison de la place du Capitole, aujourd'hui place Saint-Quentin, où les habitants de la ville mouvementée de son père alors capitaine commandant du 4^e bataillon de la 20^e demi-brigade, l'avaient amené à séjourner.

La maison où naquit l'auteur de *La grande épopée* existe encore, avec cette seule différence, si c'en est une, que la boutique de l'apothicaire, a été remplacée par l'office d'un pharmacien ; simple question de temps !

La municipalité, les différentes sociétés et les particuliers n'ont rien négligé pour donner à ces fêtes, qui dureront trois jours un éclat digne de l'homme qu'elles sont appelées à glorifier.

Toutes les rues sont pavées et de nombreux visiteurs ont envahi les hôtels et les maisons particulières, donnant à notre ville une animation vraiment extraordinaire.

Hier à huit heures une chaleureuse réception a été faite à l'Union artistique par l'Association des étudiants de Besançon, aux diverses délégations étrangères venues pour annoncer leur large tribut d'hommages à l'illustre poète.

Des discours ont été prononcés par MM. Droz, professeur à la Faculté des lettres ; Brevet, président de l'Association des étudiants berrichons ; aux applaudissements de tous les présidents des délégations étrangères.

Après chacun des discours prononcés par ces derniers, la musique du 60^e régiment, qui prêtait son concours à la cérémonie, jouait l'hymne national de la nation représentée. C'est ainsi que les hymnes suisse, autrichien, italien, allemand et belge ont été écoutés debout au milieu d'un silence religieux, par la salle tout entière.

Cette fête, d'un caractère intime, a été des plus brillantes. Elle a pris fin au milieu du plus grand enthousiasme de la part de ces groupes de jeunes gens de nationalités différentes, qu'une pensée commune a réunis : la glorification d'un homme qui, par la puissance de son génie, a su planer sur tous les peuples et forcer leur admiration.

Aujourd'hui sont arrivées, dès la première heure, les sociétés venues pour prendre part aux différents concours : concours de tir au stand, concours national ouvrier au palais Granvelle, concours agricole à Chamars, exposition des beaux-arts, de photographie, etc., etc.

ÉCHOS

Un plante carnivore

Carnivore, mangeuse de chien et carnivore aussi, naturellement. Mais une carnivore exceptionnelle, puisque ses congénères jusqu'ici ne s'attaquent qu'aux insectes et aux petites bêtes tandis que celle-ci se mesure sans hésiter avec un chien.

Voilà du moins ce qu'assure un voyageur, un voyageur qui vient de très loin — des bords du lac Nicaragua — et l'on sait quel privilège le voyageur accorde à ceux qui nous arrivent des régions inconnues. Au reste voici l'histoire en deux mots :

Un voyageur naturaliste, du nom de Dunstan, se promenant avec son chien sur les bords du lac qui vient d'être nommé, quand tout à coup il fut surpris par des cris de douleur et de terreur que poussaient son compagnon à quatre pattes.